Courte chronique d'uniformologie maritime : les maîtres principaux et les majors

Grade créé en 1917, maître principal est le grade le plus élevé des officiers mariniers jusqu'en 2007. En effet, la création du grade de major en 1972 s'était accompagnée de la création d'un corps spécifique, corps qui a finalement été intégré à celui des officiers mariniers de maistrance en 2007. Depuis cette année-là, le grade de major occupe le sommet de la hiérarchie des équipages.
Puisqu'il n'y avait pas de maîtres principaux avant 1917, du moins dans les équipages de la flotte, car il y en eut au sein des constructions navales de 1865 à 1900 – mais c'est une autre histoire… – notre chronique est assez courte cette fois-ci.

Voici deux maîtres principaux en 1921, à bord du cuirassé Provence. Ils portent redingote – remplacée par un veston à coupe droite en tenue de travail – et casquette. Ces deux officiers mariniers ont fait la guerre. Celui de gauche a été blessé deux fois, comme en atteste les deux chevrons sur sa manche droite, a été cité au moins deux fois (on distingue au moins deux étoiles sur sa croix de guerre) et s'est vu attribuer une fourragère à titre individuel. Celui de droite a passé au moins deux ans sur un théâtre d'opération, embarqué ou à terre (trois chevrons sur la manche gauche).

A la fin des années 1920 ou au début des années 1930, une séance de pose chez le photographe que ce maître principal bien décoré – Légion d'honneur et croix de guerre avec palmes ne sont pas si courantes chez les officiers mariniers – a préparé avec soin. La tenue de cérémonie s'imposait, avec chapeau monté (bicorne), épaulette à droite et contre-épaulette à gauche, ceinturon noir (« en poil de chèvre ») et sabre.

Ces deux maîtres principaux du cuirassé Bretagne en 1928 n'ont pas enfilé leur redingote pour cette photo prise à bord. Bien qu'ayant l'air sérieux, on ne peut s'empêcher de considérer que celui de gauche a pris l'exercice avec légèreté ; il montre ses chaussettes claires et rayées pour la postérité ! La casquette à écusson frontal n'est pas encore arrivée.

Car depuis 1928, en principe, les officiers mariniers disposent de la casquette à écusson frontal, comme les officiers, qui l'ont reçue l'année précédente. En revanche, le veston des maîtres principaux reste à coupe droite et est fermé jusqu'en haut, et cela jusqu'en 1939. Il en est de même pour la redingote.

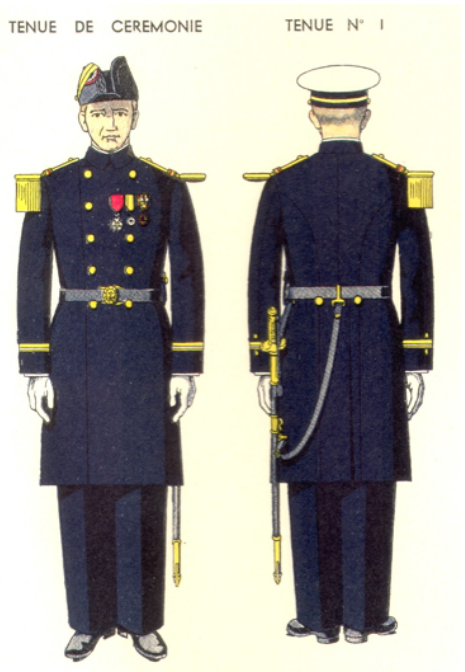

En 1938, la tenue de cérémonie se distingue de la tenue n°1 par le port du bicorne. Celui-ci n'est porté qu'à de rares occasions, les grandes solennités, les prises de commandement des officiers généraux, … (ou chez le photographe), alors que la casquette est de mise pour les « simples » cérémonies de prise de commandement des bâtiments.

En 1939, le veston à coupe croisée est adopté. L'aspect général du maître principal s'approche beaucoup de celui d'aujourd'hui, le type et la couleur de l'étoffe exceptés (drap plus léger et plus clair depuis les années 1970). Ici, notre maître principal est titulaire du brevet de maîtrise : il se distingue par ses étoiles entourées au col. Il porte l'insigne de niveau supérieur des forces de surface, créé en 2004.

Depuis 1972, les majors portent deux ancres croisées juste au-dessus de leurs galons. Ces deux ancres croisées sont le symbole d'un professionnalisme abouti qui rend apte à l'exercice de fonctions susceptibles d'être attribuées à des officiers subalternes. Le major ci-dessus, qui commande un bâtiment, porte également deux ancres croisées en haut de la manche gauche, insigne de la spécialité de navigateur, après avoir été celle des pilotes et pilotes-majors – ces derniers évoluant dans un corps particulier créé en 1888 et assimilé aux officiers, avant de devenir officiers des équipages en 1913.

La tenue blanche est portée en été et sous les tropiques en toutes saisons. Comme le veston bleu de coupe croisée, le veston blanc des officiers mariniers est à col ouvert depuis 1939. Le maître principal ci-dessus se distingue de ses prédécesseurs des années 1939 à 2005 par les ancres sur ses pattes d'épaule ; il porte le brevet de qualification aux opérations amphibies.

© VAE (2S) Éric Schérer. 2021